

Réunion du conseil Municipal du 2 Juin 2017 à 20h00

Présents : Messieurs PECHO Jean, VALOIS Éric, LIEURE Patrice, LE CAM Philippe, VERCOUTERE Marc, METAIS Joël, D'HEYGERE Pascal, Mademoiselle CONTY Rosemonde, Mesdames CORNET Roselyne, GUILLOT Isabelle.

Absent excusé : Mr MARION Thierry.

Approbation de la séance du 07 Avril 2017 : La séance du 07 Avril 2017 est approuvée à l'unanimité.

Manifestation du 13 et 14 Juillet : Prix repas pour les extérieurs 18€, 9€ pour les moins de 12 ans, moins de 6 ans gratuit. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Achat décor de Noël : Mr le Maire propose d'acheter de nouvelles décorations de Noël ainsi que le matériel de fixation et d'en définir le nombre. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité pour l'achat de 10 décors à répartir en divers points.

Équipement prise électrique sur luminaires existants : Des prises électriques sont à prévoir sur certains luminaires existants, la SICAE propose un devis. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Délibération pour transmission envoi dématérialisé SYLAE : Dans le cadre des envois dématérialisés des justificatifs attestant l'effectivité de l'activité mensuelle du salarié en contrat aidé, la commune peut délibérer afin de permettre la transmission par voie électronique des pièces nécessaires. Par conséquent Mr le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de dématérialiser avec l'agence de service de paiement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération pour transmission envoi dématérialisé Bureau du service national : Dans le cadre des envois dématérialisés des données du recensement militaire, la commune peut délibérer afin de permettre la transmission par voie électronique des listes de recensement militaire. Par conséquent Mr le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de dématérialiser avec le Bureau du service national. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Transfert de la compétence eau à la CCPP suite à la loi Notre : Suite à la loi NOTRE une délibération doit être prise afin de décider le transfert de la compétence eau à titre optionnel à la Communauté de communes à la date du 1^{er} janvier 2018. Après lecture des documents de présentation le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Transfert et compétence assainissement à la CCPP suite à la loi Notre : Suite à la loi NOTRE une délibération doit être prise afin de décider le transfert de la compétence assainissement à titre optionnel à la Communauté de communes à la date du 1^{er} janvier 2018. Après lecture des documents de présentation le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Transfert de gestion des milieux aquatique (GEMA) vers une maîtrise d'œuvre unique représentée par le SMOA : Suite à la loi NOTRE la mise en œuvre de la compétence GEMA à l'échelle du bassin Oise-Aronde s'insère dans une logique de continuité de service, Une délibération doit être prise afin de décider le transfert de la compétence obligatoire GEMAPI à la communauté de communes du Plateau Picard à compter du 1^{er} janvier 2018. A l'heure actuelle le SMOA accompagne les maîtres d'ouvrage en charge de la GEMA, en conséquence l'exercice de cette compétence s'effectuera avec les mêmes acteurs sur la base d'une maîtrise d'ouvrage unique représentée par le SMOA. Après lecture des documents de présentation le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Demande d'avis des statuts SEZEO et le retrait de la commune de GUIVRY : Suite à la loi Notre et à la fusion des syndicats d'énergies préexistants en zone ELD, en un seul syndicat baptisé SEZEO il est nécessaire de doter ce nouveau syndicat de statuts adaptés à ses compétences qui découlent :

- De sa qualité d'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité et du service public de fourniture d'électricité aux tarifs réglementé de vente sur le territoire des collectivités membres,
- De compétence à caractère optionnel qui peuvent être proposées aux communes membres conformément à l'article L5212-16 du CGCT.

Ces statuts ont pour ambition de prendre en compte les compétences et missions exercées par les deux anciens syndicats fusionnés, mais aussi de préparer le SEZEO aux enjeux du monde à venir en intégrant notamment les évolutions législatives introduites par la loi du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le retrait de la commune de GUIVRY, celle-ci située dans le département de l'Aisne, adhérente au SEZEO, qui par souci de cohérence territoriale et pour bénéficier du déploiement de la fibre optique demande son adhésion à l'USEDA syndicat d'énergie de l'Aisne.

Après lecture des documents de présentation le conseil Municipal approuve à l'unanimité ces demandes d'avis.

Tenue du bureau de vote des élections :

- **Horaires bureau de vote 11 Juin 2017** : Elections Législatives Tours de 2h30.

- 8h00-10h30 : Éric VALOIS, Philippe LE CAM, Marc VERCOUTERE.
- 10h30-13h00 : Pascal D'HEYGERE, Isabelle GUILLOT, Roselyne CORNET.
- 13h00-15h30 : Rosemonde CONTY, Hélène LIEURE, Joël METAIS.
- 15h30-18h00 : Jean PECHO, Patrice LIEURE, Thierry MARION.

- **Horaires bureau de vote 18 Juin 2017** : Elections Législatives Tours de 2h30.

- 8h00-10h30 : Éric VALOIS, Philippe LE CAM, Marc VERCOUTERE.
- 10h30-13h00 : Guillaume PELLETIER, Isabelle GUILLOT, Roselyne CORNET.
- 13h00-15h30 : Rosemonde CONTY, Thierry MARION, Joël METAIS.
- 15h30-18h00 : Jean PECHO, Patrice LIEURE, Pierre LIEURE.

Questions diverses :

- Subvention accordée au titre de la DETR pour les travaux de pose de fenêtres et volets mairie.
- RPC les 3 architectes choisis ont présentés leurs projets. Après consultation des offres le jury a retenu la Société AAD de Ons en Bray.
- Les travaux pour le très haut débit vont commencer 2^{ième} semestre 2017.
- La communauté de communes met à disposition des locaux (ancien cabinet médical) pour les restos du cœur.

- Séance levée à 23heures